cdg43 fonction publique territoriale

Un appui au cœur du territoire

Fiche info

Service Carrières

Avancement de grade
Catégorie B / Technicien paramédical

Date : 17/06/2026

Avancement de grade

Technicien paramédical de classe supérieure

↑

Conditions d'avancement

Au moins **2 ans d'ancienneté dans le 4ème échelon** du grade de technicien paramédical de classe normale

+

au moins **10 ans de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emplois de catégorie B ou de même niveau

Technicien paramédical de classe normale